



Un triste record : la crise forestière s'aggrave

Le mois d'octobre a été marqué par un sombre jalon dans le commerce du bois avec les États-Unis. Washington impose de nouveaux droits de douane de l'ordre de 10 %, qui s'ajoutent aux tarifs et mesures *antidumping* déjà en vigueur. Résultat : la filière forestière québécoise fait désormais face à des mesures cumulées atteignant **45.19 %**, un niveau jamais vu depuis 1982.

En temps normal, près de **40 % de la production forestière** est exportée vers les États-Unis. Ces nouvelles barrières commerciales forcent nos acheteurs à se tourner vers d'autres marchés — une transition qui est loin d'être simple. Ce qui signifie à court terme une réduction de la production, donc une baisse des approvisionnements.



Il est évident que la production forestière devra s'ajuster au ralentissement de la filière. En ce sens, nous vous invitons à contacter le Syndicat avant de produire. Toutefois, **la forêt privée ne peut porter seule le poids de cette crise**. C'est le message que votre Syndicat a transmis, entre autres, à M. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud. Plus que jamais, l'application du principe de résidualité est impérative.

Des marchés en chute libre

Le Syndicat observe une baisse marquée de la demande, tant pour les bois destinés à la pâte et au papier que pour le sciage et le déroulage. Le prix de la corde de sciage est en chute, et plusieurs acheteurs imposent des cédulas de livraison plus serrées.

Une lueur d'espoir subsiste dans le secteur des pâtes et papiers, où les prix sont protégés grâce à la mise en marché collective encadrée par le Plan conjoint de la Côte-du-Sud. Cependant, la mise en marché des pâtes et papiers doit composer avec des acheteurs qui



réduisent les volumes livrés et des fermetures complètes de marchés. Ces défis ne sont pas limités à la Côte-du-Sud, les Syndicats et offices voisins sont également affectés par ces diminutions en approvisionnement. Pour la Côte-du-Sud, les ralentissements sont actuellement particulièrement dommageables dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, confrontées à des fermetures d'usines et à des marchés paralysés. Cela dit, nous prévoyons que la MRC de Kamouraska ne sera pas épargnée par la crise.

Nos voisins vivent des inquiétudes similaires : **l'ensemble de la filière provinciale est au ralenti.**



Quelle réponse de l'État pour protéger nos économies régionales ?

Face à cette crise, le Syndicat a rencontré plusieurs élus pour les sensibiliser aux impacts concrets du conflit canado-américain sur les producteurs forestiers. Le 16 juin dernier, nous avons notamment interpellé M. Mathieu Rivest et lui avons demandé d'agir sur l'approvisionnement en bois provenant des forêts publiques en contexte d'engorgement des marchés.

La forêt publique : une concurrence déloyale

L'an dernier, le Syndicat, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) et le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (SPFBSL) ont dénoncé publiquement la concurrence déloyale de la forêt publique. 1.2 million de mètres cubes ont été octroyés en coupes de récupération de chablis, s'ajoutant aux garanties d'approvisionnement (auparavant CAAF) et aux ventes aux enchères du Bureau de mise en marché des bois (BMMB).

À la suite de cette dénonciation, le ministère s'est engagé à réduire les garanties d'approvisionnement futures en tenant compte des volumes issus des coupes récupération. **Un pas dans la bonne direction, certes, mais nettement insuffisant dans le contexte actuel.**



Alors que les producteurs forestiers font face à des cours à bois pleines ou simplement fermées, le ministère a tout de même octroyé 146 800 m³ en volumes ponctuels consentis supplémentaires, à la demande des acheteurs ou par transfert entre usines.

Ce n'est pas tout. En plus des garanties d'approvisionnement et des volumes ponctuels additionnels, le BMMB porte également des volumes provenant de la forêt pulique en enchères. Ce sont plus de 720 800 m³ qui ont été vendus aux enchères en 2024, toutes essences confondues dans la grande région de la Côte-du-Sud. Selon les données du BMMB, ces ventes aux enchères ont généré 6.5 millions de dollars. Un chiffre attrayant pour les élus, mais qui mérite d'être contextualisé.

Sommaire des enchères du BMMB en 2024 pour la grande région de la Côte-du-Sud

Gagnants	Nombre d'encans remportés	Volume total remporté (m3s)	Valeur totale des encans remportés (\$CAN)
Groupement forestier de Témiscouata inc.	4	138 040	1,430,812.50 \$
Promoboïs G.D.S inc.	3	71 480	494,640.00 \$
Groupe Lebel inc.	14	344 250	1,364,442.70 \$
Groupe Val	1	30 630	1,063,581.70 \$
Coopérative forestière de Ferland-Boilleau	2	42 720	502,312.50 \$
9405-5407 Québec inc.	2	17 370	517,899.30 \$
Norbord inc.	1	17 590	166,340.00 \$
9005-0444 Québec inc.	1	10 610	82,550.00 \$
Groupement forestier de Bellechasse - Lévis inc.	1	7 260	260,247.50 \$
Coop forestière des Appalaches	1	4 020	90,595.00 \$
Foresterie D G inc.	1	6 670	190,049.60 \$
Groupement forestier Grand-Portage inc.	2	30 160	376,710.00 \$
Totaux	33	720 800	6,540,180.80 \$

À cette valeur globale, les bois feuillus et résineux appartenant à nous tous, aux Québécois et Québécoises, sont évalués à 9.07 \$/m³ par notre gouvernement. C'est à peine 365 \$ du voyage, sans compter les aides financières pour les opérations, les chemins et le transport.

Seriez-vous prêt à vendre vos bois à ce prix? Il vous faudrait un sacré bon comptable... Et pour les acheteurs, comment pourraient-ils refuser une telle offre, surtout en période de ralentissement ?



Le principe de résidualité : une nécessité absolue

Alors que les acheteurs font face à des défis majeurs, **le ministère doit reconnaître que la forêt privée ne peut absorber seule le ralentissement de la filière.** D'autant plus que pour les moulins, la provenance du bois n'impact pas la valeur de leurs produits. Votre Syndicat porte ce message avec vigueur auprès des élus, et travaille de concert avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec pour soutenir un front commun à l'échelle provinciale.

Avant de produire, contactez-nous

À court terme, la production forestière devra s'ajuster aux réalités du marché. À l'aube de l'émission des contingents pour 2026, nous vous invitons à **communiquer avec le Syndicat avant de produire.** Il se pourrait que les conditions actuelles justifient un report de votre production. Il nous fera plaisir de vous épauler dans vos décisions.
